

LETTRE DES NOUVELLES.

A l'invitation du Président et le Secrétaire-Général de l'AdD, Mr Fons van den Bosch et Mr Johnny Laurent, j'ai assisté à la réunion de la Section 5D au sujet de faire du Troupeau avec moutons, en tant que délégué de la C.B.Br.

Vous retrouvez un règlement pour cette discipline sur le site Web de la FCI, en anglais et uniquement accessible pour le Border Collie. A la demande de nombreux clubs, l'AdD est d'accord pour ouvrir ce programme à d'autres chiens bergers et une proposition sera envoyée au Conseil Cynologique.

A cette fin, on rassemblera un groupe de travail pour traduire les règlements vers le français et le néerlandais, bien que ce règlement soit en même temps adapté selon les besoins nationaux. Voilà pourquoi, l'AdD – et en particulier la Section 5D – fait un appel chaleureux pour pouvoir composer un groupe de travail consistant de personnes intéressées.

Veillez transmettre votre nom, adresse et adresse e-mail le plus vite que possible au Secrétaire de la Section 5D et rapportez-vous également au C.B.Br. par mail : nora.figoureux@telenet.be (section 5D) et ericcornelis6@gmail.com (Secrétariat C.B.Br.).

Les personnes intéressées pourront évaluer cette discipline pendant quelques années et pourront choisir après une période de 5 ans, ou bien de s'arrêter ou bien de passer l'examen théorique pour devenir juge. Les personnes qui réussissent cet examen, seront alors nommées juge pour Troupeau de moutons.

Vu que beaucoup de membres nous ont posé cette question lors de l'Assemblée Générale du C.B.Br., nous espérons pouvoir compter sur quelques personnes qui veulent contribuer au groupe de travail pour éventuellement finir juge de cette discipline.

Votre Président.